Sauvons la démocratie délibérative !

La Convention citoyenne sur le climat vient de déposer ses conclusions. Applaudissements. Congratulations. Et si c’était en fait un échec  découlant de la méthode de travail imposée aux citoyens? C’est ma conviction. Explications.

Dans un monde complexe, dominé par les technologies, la Démocratie délibérative est le pari que les citoyens peuvent maîtriser cette complexité moyennant un processus d’information adéquat et un temps de débat suffisant. Sans ce pari la démocratie est morte. L’expérience prouve qu’il est raisonnable. Mais la rigueur méthodologique est décisive.

Pour la première fois, la France a pris la démocratie délibérative au sérieux : cent cinquante citoyens, nombreux experts auditionnés, six mois de débat devenus neuf. Mais, premier bémol, contrairement aux jurys d’assises dont s’inspire la démocratie délibérative, les membres de la Convention n’ont été pris en charge que pendant les week-ends, ce qui fait nuancer sérieusement l’idée de durée.

Avant même d’entrer dans le détail des raisons pour lesquelles les citoyens ont été piégés, regardons le résultat global: 150 citoyens, plus de 150 propositions mises en débat. D’un côté le problème, une logique économique et sociale qui nous rend irresponsables vis-à-vis de la sauvegarde de la planète. De l’autre une avalanche de mesures, nécessairement adoptées à la va vite. Pour comprendre ce iatus il faut examiner successivement le contexte, le mandat et la méthode.

Le *contexte* : la révolte des gilets jaunes. Elle a rappelé que taxer le carbone touchait infiniment plus les pauvres que les riches. Pour nos économistes bon teint, et par voie de conséquence nos élites politiques le « signal prix » est le seul moyen global d’agir sur les consommations mais, après les gilets jaunes, les citoyens ne pouvaient que l’écarter. On ne leur a pas laissé le loisir d’en concevoir un autre. Dès lors que n’existait pas d’incitation de tous les acteurs de la société à réduire de façon drastique leurs émissions d’année en année, les seules solutions envisagées sont des contraintes : interdire, imposer ; de la limitation de la vitesse à l’obligation d’isoler les logements en passant par les cantines scolaires.

Le *mandat.* Il invitait la Convention à ne pas s’attarder sur des questions de fond. Elles ont été traitées rapidement, au départ, quand les membres de la Convention n’avaient pas encore eu le temps de réfléchir et de s’informer. Dès le mois de novembre 2019, les membres de la Convention se sont répartis en cinq groupes thématiques prédéfinis, travailler, se nourrir, se loger, se déplacer, produire, rendant impossible le retour à des questions de fond. Ce faisant on introduisait un autre biais : « vous, citoyens, êtes des experts de la vie quotidienne. Foin de grands débats économiques, politiques juridiques ou philosophiques parlons de ce que vous pouvez comprendre ». Ce qui a en outre polarisé la réflexion sur la consommation visible d’énergie fossile, alors que « l’énergie grise », incorporée dans les biens et services que nous importons, représente aujourd’hui plus de 40 %. de notre empreinte carbone.

La *méthode*. La nécessité de voter à date donnée des mesures ainsi élaborées dans un cadre thématique, identifiées très rapidement pour permettre une évaluation très approximative de leur impact réel, de leur financement ou même de leur faisabilité ne pouvait qu’aboutir à une telle liste de mesures. Par souci d’efficacité on a imposé un processus linéaire allant du diagnostic au vote ce qui est le meilleur moyen d’éluder les questions de fond : il est toujours ou trop tôt ou trop tard pour les poser.

Le lien entre Convention de citoyens et referendum est intéressant, permettant de purger la démarche référendaire de ses sous entendus politiques. Mais il faudrait pour cela se concentrer sur trois questions emboîtées :

1. Le climat est-il un bien commun mondial dont la préservation engage la responsabilité de chacun à la mesure de son impact ?

2. Si oui, les engagements internationaux pris par la France, visant à réduire d’année en année de 6 à 7 % notre empreinte carbone globale engage-t-il le peuple français  et ses dirigeants?

3. S’ils sont engagés, nos émissions carbonées globales sont rationnées et diminuent d’année en année. Comment gérer ce rationnement ?

-en fixant un prix du carbone tel que la demande se trouve réduite dans les proportions souhaitées ?

-en mettant aux enchères la quantité de carbone autorisée ?

-en répartissant équitablement entre tous le droit à émettre sous forme de quotas annuels négociables, permettant à ceux qui font le plus d’efforts de revendre une partie de leur quota à ceux qui veulent garder un mode de vie consommateur en carbone ?

Inscrire la sauvegarde du climat dans la Constitution ne suffit pas si elle n’est pas assortie d’une telle obligation de résultat.

Pierre Calame

auteur de « petit traité d’oeconomie », 2018 et « métamorphoses de la responsabilité et contrat social (2020)